

Comité exécutif du SPUL
Rapport annuel
du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014

Les Statuts du SPUL indiquent : « Le Comité exécutif soumet au Conseil syndical un rapport annuel concernant sa gestion; ce rapport est transmis à l'Assemblée générale et distribué aux membres » (article 33.8) et « l'Assemblée générale entend et approuve les rapports annuels ou intérimaires présentés par le Comité exécutif » (article 11.4).

Le rapport annuel du Comité exécutif constitue un document d'information dont l'objectif est de permettre à chacun des membres du SPUL de prendre connaissance du travail réalisé au sein de son syndicat durant la dernière année.

Au cours de l'année 2013-2014, le Comité exécutif était constitué des personnes suivantes :

- Président : Yves Lacouture (École de psychologie);
Vice-président : John G. Kingma (Médecine);
Vice-président : Yvan Leanza (École de psychologie);
Secrétaire : Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage);
Trésorier : Marcel R. Boulay (Kinésiologie).

Le Comité exécutif a tenu 39 réunions régulières et deux réunions spéciales entre le 1^{er} juin 2013 et le 31 mai 2014. Il a également produit les *SPULTINs* suivants : « *Spécial – Info négo* », volume 23, no 7; « *Spécial – Info négo* », volume 23, no 8; et « *Le renouvellement de la convention collective : synthèse et rappel des principes* », volume 24, no 1.

Le rapport annuel du Comité exécutif pour 2013-2014 fait état des points suivants :

1. Les faits saillants de l'année 2013-2014;
2. Les affaires courantes;
3. Le personnel;
4. Les perspectives pour l'année 2014-2015.

1. Faits saillants de l'année 2013-2014

En plus de la gestion de nos relations de travail et de la défense des membres, plusieurs dossiers particuliers ont gardé les officiers syndicaux du SPUL occupés au cours de la dernière année.

1.1 Négociation - Échelles salariales 2014-2015 et 2015-2016

Le Comité pour la négociation des salaires 2013-2014 et 2014-2015 a été créé lors du Conseil syndical du vendredi 24 janvier 2014. Il est composé de Marcel R. Boulay, porte-parole, Louise Brisson et John G. Kingma. Conformément à la lettre d'entente signée en même temps que la Convention collective 2012-2016, le comité a pour mandat de :

- a) Renégocier les clauses 6.6.11 et 6.6.13 de la convention collective 2012-2016 pour les années 2014-2015 et 2015-2016 conformément à la lettre d'entente « *La négociation des salaires prévus dans la convention collective 2012-2016 pour les années 2014-2015 et 2015-2016* » signée le 22 avril 2013;
- b) Rendre régulièrement compte du déroulement de la négociation au Comité exécutif et au Conseil syndical;
- c) Faire rapport de la négociation au Conseil syndical.

Après discussion et malgré un contexte financier de morosité, le SPUL et l'Employeur ont convenu que l'augmentation des salaires applicable au 1^{er} juin 2014 serait de 3 %. Cette augmentation comprend une majoration de 2 % conforme à la politique salariale du gouvernement du Québec (2 %, clause 6.6.11) accompagnée d'une bonification de 1 %. L'augmentation s'applique sur les échelles non défalquées et le résultat sur les échelles défalquées est légèrement supérieur (+3,09 %). Au total, les augmentations des échelles défalquées représentent 8,75 % pour les trois premières années de la convention collective.

Il a été convenu avec l'Employeur que les négociations, portant sur les augmentations salariales au 1^{er} juin 2015, reprendraient au printemps 2015.

1.2 Création du Comité pour le projet de la Maison des professeures et professeurs

Lors de sa séance du vendredi 28 février 2014, le Conseil syndical a créé le Comité pour le projet de la Maison des professeures et professeurs. Le Comité a pour mandat de :

- a) Étudier la faisabilité du projet ;
- b) Consulter les membres, les officiers syndicaux et les employés du SPUL sur les caractéristiques nécessaires et souhaitées d'un éventuel immeuble;
- c) Déterminer, dans les grandes lignes, les particularités de l'immeuble et le cahier de charge de la construction;
- d) Estimer les coûts;
- e) Proposer des emplacements potentiels;
- f) Proposer un modèle de financement;
- g) Étudier les implications légales et statutaires;

- h) Amorcer un dialogue avec l'Administration et établir les grandes lignes d'un accord avec l'Université Laval;
- i) Faire régulièrement rapport au Conseil syndical.

Le Comité pour le projet de la Maison des professeures et professeurs était composé de:

Marcel R. Boulay (Kinésiologie), président;

Pierre Blanchet (Science du bois et de la forêt);

Claude Demers (École d'architecture);

Philippe Dubé (Sciences historiques);

Benny Rigaux-Bricmont (Marketing).

Après plusieurs discussions informelles au Conseil syndical et à l'Assemblée générale, le projet de la Maison des professeures et professeurs a été formellement lancé par la création du comité et annoncé aux membres à l'occasion de la parution du SPUL-lien Mars 2014, Volume 10 – No 1 « *Le campus universitaire comme milieu de vie* ». Le comité a entrepris ses travaux et s'est réuni à deux occasions depuis sa création. Une rencontre spéciale a également eu lieu le lundi 16 juin 2014 avec les membres du personnel du SPUL pour recueillir leurs commentaires, afin de préciser l'énoncé des besoins du programme architectural du projet de la Maison des professeures et professeurs de l'Université Laval.

1.3 Propriété intellectuelle (Droits d'auteur)

Conformément à la lettre d'entente signée en avril 2013, le SPUL et l'Employeur ont amorcé des négociations en vue d'en arriver à une entente pour le renouvellement du Règlement sur la propriété intellectuelle de l'Université Laval. Il faut se rappeler que la convention collective SPUL-UL prévoit que l'Employeur ne peut modifier le Règlement sur la propriété intellectuelle sans l'accord du SPUL. Le règlement actuellement en vigueur date des années 1980 et doit être modifié pour tenir compte du cadre actuel de l'exercice des fonctions professorales et notamment, encadrer la propriété intellectuelle du matériel pédagogique pour les cours en ligne.

Les représentants du SPUL au Comité paritaire sur la propriété intellectuelle (Droits d'auteur) étaient :

Georges Azzaria (Faculté de droit);

Alban Baudou (Littératures);

John G. Kingma (Médecine).

Au cours de la dernière année, les parties se sont rencontrées à huit occasions.

Le travail se poursuit, par un comité de travail, car il n'y a toujours pas d'entente avec l'Employeur.

Les représentants au Comité de travail sur la propriété intellectuelle (Droits d'auteur) sont :

Martin Dumas (Relations industrielles);

John G. Kinma (Médecine).

1.4 Plan d'action – Régime de retraite

La question de la pérennité du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL) a continué d'être une préoccupation. Bien que les membres du SPUL aient agi hâtivement et de manière responsable afin de faire face au problème du déficit de capitalisation du RRPPUL en acceptant, dès 2010, de sursoir à des augmentations de salaire négociées et prévues pour 2010 et 2011, la situation de la Caisse de retraite ne s'est pas améliorée. Au contraire, une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 montre un accroissement du déficit de capitalisation qui atteint, à cette date, 272 M \$. Bien que cette situation s'explique par des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du SPUL, la question est très préoccupante et demeurera l'une des principales préoccupations du SPUL au cours de la prochaine année.

1.5 Négociation de la convention collective SPUL/AESPUL 2014-2018

Le comité de négociation, pour le SPUL, était composé d'Yvan Leanza, porte-parole, et de Margot Kaszap. Pour l'AESPUL, il était composé de Lucie Blouin, porte-parole, et Lucie Hudon. Les négociations ont commencé au début de l'année 2014. En tout, il y a eu dix rencontres de négociation qui se sont très bien déroulées. Une révision complète de la convention collective a été faite. La convention collective a été déposée et approuvée par le Conseil syndical 13 juin 2014.

1.6 Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et Caisse de défense de l'ACPPU

Durant l'année 2013-2014, le SPUL a participé intensivement aux activités de l'ACPPU et a largement utilisé ses services. Une délégation du SPUL a notamment participé aux réunions du Conseil de l'ACPPU.

Le président du SPUL, Yves Lacouture, a participé, à une occasion, au Forum des présidents qui a eu lieu en janvier 2014.

Depuis avril 2013, Yves Lacouture est élu représentant des membres ordinaires (siège Québec) au Comité de direction de l'ACPPU. Il a ainsi participé en juin et septembre 2013, de même qu'en mai 2014 au Comité de direction de l'ACPPU.

Louise Brisson, présidente du Comité d'application de la convention collective, a participé à l'atelier pour les agents de griefs principaux en décembre 2013.

De leur côté, John G. Kingma et Yvan Leanza ont participé à la Journée sur la Colline du Parlement en novembre 2013. Ils ont eu l'occasion de s'entretenir avec Denis Blanchette (NPD) et Raymond Côté (NPD), députés de la région de Québec.

Par ailleurs, John G. Kingma et Yvan Leanza ont assisté au Forum 2014 de l'ACPPU sur l'équité et la diversité en février 2014.

Une délégation du SPUL, constituée d'Yves Lacouture, Marcel R. Boulay, John G. Kingma et Margot Kaszap, a participé à l'Assemblée Conseil de l'ACPPU en mai 2014. Lors du cocktail du samedi soir, il a été souligné le départ de James Turk, directeur général. Celui-ci a été remplacé, à partir du 1^{er} juillet 2014, par David Robinson.

John G. Kingma poursuit son travail comme membre du Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi de l'ACPPU, alors que Marcel R. Boulay siège au Comité de la négociation collective et des avantages économiques de l'ACPPU.

Caisse de défense de l'ACPPU

John G. Kingma, membre du Comité de planification et d'orientation du Fonds de défense de l'ACPPU, a participé à l'assemblée à Toronto, en juin 2013. Les représentants du SPUL, John G. Kingma, Marcel R. Boulay et Marc J. Richard ont assisté à l'Assemblée générale annuelle de la Caisse de défense de l'ACPPU, en octobre 2013. Durant la dernière année, es trois administrateurs ont également participé à plusieurs conférences téléphoniques de la Caisse de défense de l'ACPPU.

Depuis avril 2014, de nouvelles procédures pour l'élection des administrateurs ont été mises en place pour rendre l'élection conforme à la nouvelle Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Voilà pourquoi le SPUL a déposé, lors du Conseil syndical du vendredi 25 avril 2014, une proposition pour désigner Marcel R. Boulay, John G. Kingma et Marc J. Richard comme administrateurs de la Caisse. Par la suite, Marcel R. Boulay a été élu mandataire du SPUL à la Caisse de défense de l'ACPPU.

De nouveau, au cours de la dernière année, les membres du SPUL ont été fortement impliqués dans les instances de l'ACPPU. En contrepartie, notre Syndicat a bénéficié du soutien et des services de l'Association.

2. Les affaires courantes

Le fonctionnement du SPUL repose sur diverses instances : l'Assemblée générale de ses membres, le Conseil syndical, de même que sur plusieurs comités au sein desquels œuvrent de nombreux professeurs et professeuses. Ainsi, au cours de l'année 2013-2014, tous les comités du SPUL ont tenu des activités consignées dans leur rapport annuel respectif et reçu par le Conseil syndical. Les rubriques suivantes en relatent les faits saillants.

2.1 L'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire des membres du SPUL a eu lieu le vendredi 15 novembre 2013, au Grand Salon, du pavillon Maurice-Pollack. Ont alors été adoptés le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2012-2013 et les états financiers du SPUL. Une version révisée des Statuts du SPUL a également été adoptée. Bien que le vote à l'assemblée concernant les modifications aux Statuts ait été unanime, étant donné que le nombre de votes exprimés ne représentait pas au moins 50 % plus un des membres en règle du SPUL (article 18 des Statuts), un référendum a été mené sur l'adoption des modifications aux Statuts du SPUL. Celui-ci s'est déroulé les 15, 18 et 19 novembre 2013. Le scrutin référendaire a confirmé la décision de l'Assemblée générale d'adopter les Statuts révisés.

Lors de cette rencontre, trois professeuses ont été élues membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL, pour l'année 2013-2014 : Louise Mathieu (Faculté de musique), Yvan Comeau (École de service social) et Martin Dumas (Relations industrielles). Ont également été élus lors de cette Assemblée les fiduciaires/administrateurs (trustee) du SPUL à la Caisse de défense de l'ACPPU : John G. Kingma (Médecine), Marcel R. Boulay (Kinésiologie) et Marc J. RICHARD (Génie mécanique).

En l'absence du président du SPUL, le vice-président, John G. Kingma a alors fait état de deux priorités pour 2013-2014, soit :

- 1) Le règlement des problèmes de gestion des assurances collectives;
- 2) La pérennité du régime de retraite du RRPPUL.

Rappelons d'abord que le SPUL est le preneur des assurances collectives et que leur gestion est confiée à un comité paritaire, le Comité de gestion des assurances collectives (CGAC). Or, depuis la mise en place du nouveau système informatique de gestion des ressources humaines par l'Employeur en janvier 2012, le CGAC ne reçoit plus toute l'information nécessaire à la gestion des assurances collectives. C'est ainsi que le SPUL a déposé un grief demandant à un arbitre d'ordonner à l'Employeur de remplir ses obligations envers le CGAC. L'audition de ce grief est prévue pour l'automne 2014. Le SPUL a bon espoir que cette question sera résolue à sa satisfaction avant l'intervention d'un arbitre des griefs.

2.2 Le Conseil syndical

Michel Frenette (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) a présidé les réunions du Conseil syndical, alors que Jacques J. Tremblay (Obstétrique et gynécologie) agissait à titre de président suppléant. Les membres du Conseil syndical se sont réunis à neuf occasions en réunions régulières. Outre les nominations aux différents comités, le Conseil syndical s'est penché sur différentes questions et il a confié divers mandats au Comité exécutif.

2.3. Les comités permanents du SPUL

2.3.1 Comité d'aide financière

Le Comité d'aide financière était composé de :

Manon Niquette (Information et communication), présidente;

Claudette Fortin (École de psychologie) – Jusqu'au 1^{er} septembre 2013;

Denise Ouellet (Sc. des aliments et nutrition) – Jusqu'au 27 novembre 2013;

Philippe Tremblay (Études sur l'enseignement et l'apprentissage) – À compter du 24 janvier 2014;

Marcel R. Boulay (Kinésiologie), représentant du président du SPUL.

Le Comité d'aide financière s'est réuni le mardi 26 novembre 2013 et il a procédé à l'analyse des 15 demandes d'aide financière ayant été soumises au SPUL. Le comité disposait d'un montant de 60 000 \$ à distribuer aux divers organismes ayant fait des demandes. Un montant de 53 000 \$ a été versé en dons et souscriptions conformément à la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et aux règles d'attribution de l'aide financière. Cette année, un nouvel organisme a pu bénéficier d'un don du SPUL. Il s'agit de NAVTI Fondation Canada dont le but est de faire avancer l'éducation ; promouvoir la santé et aider au développement économique de la région de Bui, au Nord-Ouest du Cameroun. Depuis l'été 2010, l'organisme aide également au développement économique ainsi qu'au développement de l'agriculture.

2.3.2 Comité d'application de la convention collective

Le Comité d'application de la convention collective était composé de :

Louise Brisson (Biochimie, microbiologie et bio-informatique), présidente;

Alban Baudou (Littératures);

Bruno Bourassa (Fondements et pratiques en éducation);

Francine Chaîné (École des arts visuels);

Yvan Comeau (École de service social);

Angelo Tremblay (Kinésiologie);

John G. Kingma (Médecine), représentant du président du SPUL.

Au cours de l'année, le Comité d'application de la convention collective (CACC) a tenu neuf réunions régulières et plusieurs rencontres ponctuelles selon les exigences des dossiers actifs. Le comité a traité 487 demandes de consultation dont certaines ont nécessité une intervention au Comité paritaire des relations du travail. Soulignons que 125 consultations ont donné lieu à des rencontres avec une professeure ou un professeur et ont nécessité un suivi plus important de la part des membres du CACC. Parmi toutes les requêtes déposées, 97 situations touchaient l'année d'étude et de recherche, 7 se rapportaient à l'assemblée d'unité, 34 à la charge de travail, 183 aux conditions de travail, 46 aux congés et absences motivés, 27 avaient trait à la diffamation, l'éthique, le harcèlement et les mesures disciplinaires, 14 se rapportaient au fonds de soutien aux activités académiques, 59 à la promotion – avancement dans la carrière, 16 au recrutement, à la sélection, à l'embauche et à la rétention, et 4 consultations ont porté sur la retraite. De plus, 29 nouveaux griefs se sont ajoutés aux 34 griefs déjà actifs en début d'année. De ces 63 griefs, 27 sont réglés. Des 36 griefs encore actifs, 25 suivent le cheminement régulier, onze sont en délai au Comité paritaire des relations du travail.

Enfin, les membres du comité, en collaboration avec le Comité exécutif, ont organisé des séances d'information portant sur l'année d'étude et de recherche (2 rencontres), l'avancement dans la carrière (3 rencontres). Ils ont également offert, à la demande du Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs (CAANPNP), une rencontre d'information sur la convention collective.

2.3.3 Comité de la condition des professeures et de l'accès à l'égalité

Le Comité de la condition de professeures et de l'accès à l'égalité était composé de :

Hélène Lee-Gosselin (Management), présidente;

Chantale Jeanrie (Fondements et pratiques en éducation);

Serge Kablan (Management) – Jusqu'au 15 septembre 2013;

Ysabel Provencher (École de service social);

Gale Ellen West (Économie agroalimentaire et sc. de la consommation);

John G. Kingma, représentant du président du SPUL - Jusqu'au 12 février 2014;

Yves Lacouture, président du SPUL – À compter du 13 février 2014.

Au cours de l'année 2013-2014, le comité s'est réuni à une occasion, mais des travaux ont eu cours en sous-comité autour de la conception d'un questionnaire pour une enquête en ligne et sa réalisation. Le travail du Comité de la condition des professeures et de l'accès à l'égalité a principalement porté sur l'identification des formes subtiles de traitement différencié dont peuvent souffrir les membres des groupes cibles et de la conception d'un questionnaire permettant leur appréciation parmi les membres du SPUL.

Le sondage intitulé « *Nature du travail des professeures et professeurs de l'Université Laval* » a été transmis aux membres du SPUL en janvier 2014 et le site est demeuré ouvert jusqu'au 18 mars 2014. Six cents professeures et professeurs ont répondu au questionnaire. Des membres du comité travaillent actuellement à analyser ces données.

2.3.4 Soutien aux professeures et professeurs

Le service de soutien aux professeures et professeurs était composé de :

Louis Trudel (Retraité, Département de réadaptation).

Des membres du SPUL ont fait appel à ce service durant l'année. Ce service demeure une vigie du SPUL afin de permettre à ses membres d'avoir un lieu de paroles qui rende possible l'expression, en toute confidentialité, des difficultés qui nuisent à l'accomplissement des fonctions professorales. Cette confidentialité est essentielle à la crédibilité du service de soutien. Le numéro de téléphone pour joindre le responsable, Louis Trudel, est le (418) 654-4721; ce numéro est indépendant du réseau téléphonique du SPUL et de l'Université Laval.

2.3.5 Comité du SPUL sur la retraite

Le Comité du SPUL sur la retraite était composé de :

Louis Adam (École d'actuariat), président;

Daniel Coulombe (École de comptabilité);

Frédéric Hanin (Relations industrielles);

John G. Kingma (Médecine);

Chantal Pouliot (Études sur l'enseignement et l'apprentissage) – Jusqu'au 31 août 2013;

Marc J. Richard (Génie mécanique);

Chantale Simard (Faculté de pharmacie);

Marcel R. Boulay (Kinésiologie), représentant du président du SPUL.

Le comité s'est réuni à douze occasions durant la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014, soit dans le cadre de huit réunions régulières et quatre réunions spéciales. En plus de la gestion des affaires courantes, les membres du comité ont travaillé sur les dossiers suivants :

- a) Situation financière du RRPPUL : Résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013, modifications aux hypothèses actuarielles, impact;
- b) Amendement N° 30 au RRPPUL : modifications au régime à compter du 1^{er} janvier 2014;
- c) Forum sur l'avenir des régimes de retraite des universités.

Trois des réunions spéciales ont été tenues en février 2014 et consacrées à la réflexion sur les enjeux liés à la mise sur pied, en décembre 2013 par le gouvernement, d'un Forum sur l'avenir des régimes de retraite des universités. Une autre réunion spéciale en mai 2014 concernait les résultats de l'analyse actuarielle du RRPPUL en date du 31 décembre 2013.

Les principaux éléments de l'année 2013-2014 seront commentés ci-dessous après un retour sur la performance de la caisse de retraite en 2013.

Performance de la caisse du RRPPUL en 2013

Au cours de l'année 2013, le RRPPUL a connu un rendement annuel observé avant frais de 6,8 %, alors qu'il était de 7,2 % en 2012. Par ailleurs, les résultats préliminaires connus en date du 30 juin 2014 nous indiquent que le rendement de 2014 se situe à 8,1 % après six mois, ce qui est de bon augure. Rappelons toutefois que les fluctuations des marchés financiers dans les prochains mois viendront vraisemblablement modifier cette valeur connue pour la première moitié de l'an 2014. Il est aussi utile de regarder un plus long horizon temporel pour apprécier le rendement d'une caisse de retraite. Selon les renseignements disponibles dans le rapport annuel 2013 du RRPPUL, les taux de rendement annualisés moyens de la caisse de retraite en 2013 sur un an, trois ans et cinq ans sont respectivement de 6,8 %, 8,0 % et 9,7 %.

Il est utile de comparer ces rendements observés à divers jalons. L'un d'entre eux est l'hypothèse de rendement à long terme de la caisse de retraite établie par l'actuaire lors des dernières analyses actuarielles. Les taux de rendement observés et mentionnés ci-dessus à la fin de 2013 sont supérieurs à l'hypothèse de rendement de 6,1 % utilisée lors de la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2010. Cette hypothèse de rendement a d'ailleurs été révisée à la baisse pour le futur, soit 5,9 % par année, par l'actuaire du régime dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013, en raison de la révision des estimations des rendements attendus par les diverses catégories d'actif utilisées par la caisse du RRPPUL.

Un autre jalon de comparaison du rendement est la valeur ajoutée au rendement en comparaison aux indices de référence applicables aux gestionnaires de la caisse. Comme indiqué au rapport annuel du RRPPUL, cette valeur ajoutée pour 2013 est de 0,6 % pour l'ensemble de la caisse.

Il faut rappeler que le rendement de la caisse de retraite dépend directement de la politique de placement choisie, notamment des proportions de la caisse investie en titres à revenus fixes ou en actions. Étant donné la grande maturité du RRPPUL, nous retrouvons dans notre politique de placement une plus grande pondération en titres à revenus fixes que ce qui s'applique à d'autres régimes de retraite, de même que diverses mesures d'atténuation des risques. Cette pondération est cohérente avec l'objectif de la politique de placement de rechercher un meilleur appariement avec les engagements du RRPPUL et de minimiser les fluctuations de la situation financière du régime. Par exemple, la répartition cible des diverses catégories d'actif de la politique de placement du RRPPUL est fixée à 42 % pour les obligations, 1 % en marché monétaire, 36 % pour les actions (avec diverses contraintes géographiques et de secteur d'activités), 10 % en immobilier, 7 % en infrastructure et 4 % en matières premières. Cette politique sera d'ailleurs sujette à une révision au courant de la prochaine année.

Ces différences font en sorte que lorsque les marchés boursiers présentent des rendements très élevés, comme en 2013, les caisses plus largement investies en actions présentent de meilleurs résultats de rendement que celui du RRPPUL. Par ailleurs, les placements en fonds immobiliers et

en fonds d'infrastructure du RRPPUL ont contribué de façon positive à la valeur ajoutée au rendement en 2013.

Rappelons enfin que les frais de gestion et d'administration du régime sont très bas, à près de 0,4 % par année, et sont de loin inférieurs à ceux chargés dans des véhicules de placement offerts aux particuliers. Cette collectivisation de l'épargne retraite est un atout important pour les membres du régime, particulièrement dans un contexte de faible taux d'intérêt.

Situation financière du RRPPUL

Un dossier important du CSR au cours de la dernière année a été de se préparer aux résultats de l'évaluation actuarielle du RRPPUL, en date du 31 décembre 2013. Des estimations préliminaires réalisées en 2013 nous ont révélé qu'il fallait anticiper une hausse du déficit actuariel et une hausse de la cotisation pour service courant. L'analyse des résultats et de diverses options à envisager a tenu le Comité sur la retraite fort occupé en 2013-2014.

La santé financière d'un régime de retraite est mesurée lors de chaque évaluation actuarielle du régime et se traduit par l'ampleur du déficit actuariel (ou de l'excédent d'actif) sur base de capitalisation, soit celle supposant l'existence indéfinie du régime, et par le degré de capitalisation (rapport de l'actif sur le passif actuariel). Une autre mesure importante est le taux de cotisation requis en pourcentage du salaire pour financer les promesses futures du régime, aussi appelé coût du service courant, réparti entre l'Employeur et les participantes et participants actifs. D'autres résultats d'intérêt tels que le passif sur base de solvabilité et les cotisations d'équilibre requises pour financer les déficits sont également mesurés lors de l'évaluation actuarielle, mais nous nous concentrerons ici sur les résultats suivants.

L'évaluation actuarielle précédente, effectuée au 31 décembre 2010, révélait un déficit actuariel de 170,3 M \$. Le degré de capitalisation se chiffrait à 87,9 %, avec un actif de 1 233 M \$ et un passif de 1 403 M \$.

L'évaluation actuarielle courante en date du 31 décembre 2013 montre un actif de 1 400 M \$ et un passif de 1 672 M \$, pour un déficit actuariel de 272 M \$.

En ce qui concerne le coût pour le service courant, il passe de 17,4 % du salaire (évaluation du 31 décembre 2010) à 17,9 % du salaire en 2014, réparti entre participantes et participants actifs (9,0 %) et Employeur (8,9 %). Ce coût est inférieur à 18 % et résulte des modifications apportées au RRPPUL par l'Amendement N° 30. Il ne tient pas compte des cotisations d'équilibre requises pour réduire le déficit actuariel de 272 M \$.

Il faut mentionner que les hausses de passif et de coût sont attribuables principalement aux modifications des hypothèses économiques et démographiques utilisées lors des évaluations actuarielles. À lui seul, le changement de table de mortalité représente une hausse du passif de 172,6 M \$ au 31 décembre 2013, alors que le changement de taux de rendement représente une hausse de 28,7 M \$. Des modifications à d'autres hypothèses (le taux de prise de retraite par âge), et les gains d'expérience de 2011 à 2013 expliquent les autres écarts pour en arriver à un déficit de 272 M \$.

Entre 2010 et 2013, une première modification aux hypothèses, mentionnée précédemment, consiste à réviser de 6,1 % à 5,9 % le taux de rendement annuel attendu de la caisse de retraite pour les années futures. Cette baisse est aussi cohérente avec les nouvelles exigences de la Régie des rentes du Québec relativement aux hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles de

régimes de retraite que la Régie supervise dans l'application de la loi sur les régimes complémentaires de retraite (taux maximum de 6 % à moins de justifications particulières).

La plus importante modification toutefois est la révision des hypothèses de mortalité utilisées pour les régimes de retraite, en raison de la parution de nouvelles tables de mortalité par l'Institut canadien des actuaires depuis la dernière évaluation actuarielle. En bref, les participantes et participants de régimes de retraite canadiens vivent plus vieux que ce que supposaient les tables de mortalité utilisées auparavant. Cette bonne nouvelle - pour un individu - a une implication sur la valeur des engagements d'un régime de retraite, soit une hausse de la valeur des passifs actuariels pour les rentes déjà promises et du coût des rentes futures (coût du service courant).

Amendement N° 30 au RRPPUL : modifications au régime à compter du 1^{er} janvier 2014

Les hausses de coût annoncées pour le service courant ont eu des répercussions qui se sont traduites par des modifications au RRPPUL pour le service reconnu à compter du 1^{er} janvier 2014, dans les diverses dispositions de l'Amendement N° 30. L'analyse des enjeux a nécessité une interaction entre le Comité du SPUL sur la retraite, les actuaires conseillers du SPUL et le Comité exécutif du SPUL pour alimenter la réflexion en vue des négociations requises. En effet, les hausses de coût ont des implications lorsque le coût dépasse le seuil de 18 % déjà convenu par la lettre d'entente signée en avril 2010 et renouvelée lors de la signature de la dernière convention collective. Les parties devaient décider comment contenir le coût à un niveau acceptable.

L'amendement consiste essentiellement en une réduction des prestations en cas de retraite anticipée. Cette modification ne touche que les rentes reconnues pour le service effectué depuis le 1^{er} janvier 2014 et n'affecte pas les rentes pour service reconnu au 31 décembre 2013. Ainsi, à la retraite, la rente totale sera constituée d'une rente pour le service avant le 31 décembre 2013 non affectée par l'amendement et d'une rente affectée par l'amendement pour le service effectué depuis le 1^{er} janvier 2014.

La première composante de l'amendement est l'élimination de la prestation de raccordement pour le service à compter du 1^{er} janvier 2014 : cette prestation est payable de la retraite jusqu'à 65 ans, en cas de retraite avant 65 ans.

La deuxième composante de l'amendement concerne aussi la retraite anticipée avant 65 ans. Plutôt que d'utiliser un pourcentage de réduction de la rente de retraite selon l'échelle applicable pour le service avant le 1^{er} janvier 2014, la rente est maintenant réduite sur base d'équivalence actuarielle. Cela peut représenter une baisse approximative de 5 % par année d'anticipation avant 65 ans. Le taux exact de réduction dépend de la situation économique et des hypothèses applicables au moment de la retraite anticipée : le taux de 5 % mentionné ci-dessus n'est qu'une estimation selon des données antérieures.

Forum sur l'avenir des régimes de retraite des universités

Nous mentionnions dans le rapport annuel de l'an dernier que le rapport du comité D'Amours (*Rapport du comité d'expert sur l'avenir du système de retraite québécois, avril 2013*) allait avoir des répercussions importantes sur les régimes de retraite au Québec. Les derniers mois nous le confirment. En décembre 2013, le gouvernement annonçait la création de forums sur l'avenir des régimes de retraite, avec des chantiers différents pour le secteur privé, le secteur des municipalités et le secteur universitaire. Nous avons été mis à contribution pour réfléchir aux questions soulevées

dans le cadre du Forum cité en titre. Plusieurs réunions spéciales et des ressources non négligeables ont été consacrées à ce dossier, particulièrement de décembre 2013 à février 2014. Des parallèles ont pu être faits et des différences ont été constatées entre les situations des diverses universités et également dans le secteur municipal. Nous avons été appelés à suivre avec intérêt les propositions faites pour le secteur municipal.

Les mois suivants nous ont tenus en haleine, avec le dépôt d'un projet de loi pour le secteur municipal par le gouvernement précédent, une élection provinciale, un changement de gouvernement, un autre projet de loi pour le secteur municipal et un rajustement de certains éléments. Il n'est pas exagéré de souligner l'impact médiatique de l'actuel projet de loi n° 3 pour le secteur municipal. De nombreuses questions sont soulevées dans ce projet, notamment le partage des coûts du financement des déficits passés, l'impact sur les retraitées et retraités actuels et les participantes et participants actifs des modifications potentielles à l'indexation, de même que les notions de transfert intergénérationnel et de pérennité des régimes.

Ce dossier sera suivi en 2014-2015 avec intérêt par les membres du Comité du SPUL sur la retraite. Les décisions du gouvernement pourraient avoir une portée considérable sur un éventuel projet de loi pour le secteur universitaire au Québec et sur le RRPPUL en particulier.

2.3.6 Comité du SPUL sur les assurances collectives

Le Comité du SPUL sur les assurances collectives était composé de :

Marc Desgagné (Faculté de pharmacie), président;

Claude Bazin (Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux);

Christiane Kègle (Littératures) – À compter du 21 mars 2014;

Ghislain Léveillé (École d'actuariat) – Jusqu'au 30 avril 2014;

Marcel R. Boulay (Kinésiologie), représentant du président du SPUL.

Lors du Conseil syndical du 21 mars 2014, le nom Comité du SPUL sur les prévoyances collectives a été changé pour Comité du SPUL sur les assurances collectives. Pendant la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014, le comité s'est réuni à trois occasions afin de suivre les travaux du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC), donner suite aux différentes demandes provenant des adhérentes et adhérents et formuler diverses recommandations favorisant l'adaptation du régime aux besoins des membres, tout en considérant les coûts de la couverture des risques. Au cours de la dernière année, le surplus accumulé dans le Fonds des assurances collectives lors des dernières années a permis de verser une ristourne aux adhérentes et adhérents sous la forme d'une diminution de prime ajustée au régime choisi. Les adhérentes et adhérents ont donc eu l'occasion de constater qu'une gestion rigoureuse de notre régime apporte des dividendes tangibles.

Faits saillants en 2013-2014

Lors du Conseil syndical du 21 mars 2014, Marc Desgagné a fait une présentation des réalisations du CSPC au cours de la dernière année en indiquant les gains très positifs consécutifs à l'examen minutieux et à l'analyse approfondie des données de l'Employeur (Tableurs Excel). Les objectifs de sa présentation portaient sur les *Points saillants*; le *Rappel des structures, du mandat et des généralités*; *Les bons coups du Comité du SPUL sur les prévoyances collectives*; les *Tendances et*

préoccupations actuelles. Cette présentation PowerPoint est disponible sur le site internet du SPUL en format PDF.

Un atelier sur les « *Assurances médicaments : constats et enjeux* » a été organisé par Ghislain Léveillé et Denis Latulippe (Chaire d'actuariat de l'Université Laval), le jeudi 3 avril 2014, à l'amphithéâtre Hydro-Québec du pavillon Alphonse-Desjardins. Les conférenciers étaient : Estelle Portelance de la RAMQ, Marc Desgagné, président du CSAC, et Jonathan Bohm, actuaire chez Normandin-Beaudry. Cet atelier a suscité beaucoup d'intérêt chez l'auditoire (environ une centaine de personnes), notamment en ce qui a trait à l'augmentation de certains médicaments; les médicaments acceptés par la RAMQ versus ceux couverts par les assurances collectives; les médicaments dits les plus dispendieux; les pratiques de non-transparence des pharmaciens en ce qui concerne les honoraires chargés pour les ordonnances. À l'issue de la rencontre, quelques représentants des compagnies d'assurances ont formulé le désir d'un regroupement des preneurs d'assurances. Le CSAC pourrait profiter des rencontres de Normandin Beaudry avec leurs preneurs pour susciter un « momentum » sur diverses questions.

Une mise à jour de la brochure explicative des assurances-santé et voyage et de l'assurance-vie a été publiée sur les sites Internet du vice-rectorat aux ressources humaines et du SPUL;

Le renouvellement du contrat d'assurance-santé et les taux d'assurance-vie de base et d'assurance-vie supplémentaire pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014 ont été approuvés et envoyés à Desjardins Sécurité financière.

2.3.7 Comité sur les communications

Le Comité sur les communications était composé de :

Philippe Dubé (Histoire), président;

Christian Désilets (Information et communication) – À compter du 29 septembre 2013;

Marie J. Lachance (Économie agroalimentaire et sc. de la consommation) – Jusqu'au 1^{er} septembre 2013;

Lyne Létourneau (Sciences animales) – À compter du 14 juin 2013;

Jacques Rivet (Information et communication);

Annie Royer (Économie agroalimentaire et sc. de la consommation);

Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), représentante du président du SPUL.

Pendant la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014, le Comité sur les communications a tenu huit réunions régulières en lien avec les dossiers en production. Chacune des rencontres régulières a fait l'objet d'un compte rendu, sauf un qui regroupe deux rencontres.

Au cours de l'année 2013-2014, les principales activités du comité ont été centrées sur la production de deux numéros du SPUL-lien, soit : 1. *De toutes les mutations* et 2. *Le campus universitaire comme milieu de vie*.

SPUL-lien - Volume 9, n° 2 - *De toutes les mutations*

Ce numéro du SPUL-lien, publié en novembre 2013, avait pour but d'explorer les nombreux changements survenus ces dernières décennies, que ce soit d'ordre économique, politique, technologique ou encore culturel, qui ont bouleversé notre époque. Ce numéro a réuni sept textes de

collègues qui ont partagé comment s'expriment ces changements au sein même de notre institution universitaire qui, depuis une bonne dizaine d'années, prend ou subit des virages importants. En plus des textes de nos collègues (actifs ou à la retraite) de différents domaines, ce numéro introduit la présentation visuelle de deux capsules intitulées : À la volée ainsi que d'une œuvre (1993) du professeur à la retraite Antoine Dumas « *Hypothèses académiques* » vient donc enrichir notre publication.

SPUL-lien - Volume 10, n° 1 - Le campus universitaire comme milieu de vie

Ce dernier numéro paru en mars 2014 a été consacré à la thématique du vivre ensemble sur le campus de l'Université Laval comme étant le centre névralgique des activités professorales. Cette publication réunit cinq textes, dont celui du président du SPUL qui présente le projet de la Maison des professeures et professeurs ainsi que deux capsules « *À la volée* ». Une nouvelle rubrique y est également introduite, soit le compte rendu d'une publication. Dans ce numéro, il s'agit du livre *Le professeur* (2013) de Réal La Rochelle. De plus, l'œuvre (1993) « *La chasse-galerie sur l'Université Laval* » du professeur à la retraite, Jean-Claude Dupont, figure à la Une. Dans la foulée de ce dernier numéro, un comité sur la Maison des professeures et professeurs a été créé, dont fait partie le président du Comité sur les communications.

Politique de communication du SPUL

La politique devait faire l'objet d'une mise à jour au cours de l'année 2013. Le seul point à revoir était la possibilité d'investir les médias sociaux. À cette fin, une rencontre a été organisée, le 12 juin 2013, en présence de la professeure Colette Brin, Département d'information et de communication, du président du SPUL et de membres du comité afin de discuter de la question. L'idée retenue de cette rencontre a été de voir la possibilité de travailler à petite échelle et de faire éventuellement un essai avec Facebook. Ultimement, il a été conseillé au SPUL de centrer ses activités de médiatisation sur son site Internet, dont il assure la pleine maîtrise d'œuvre. Des discussions subséquentes entre le président du SPUL et l'un de ses procureurs nous ont conduits à la conclusion que le SPUL ne pouvait pas utiliser les médias sociaux comme Facebook, car notre organisation n'a pas les moyens et le temps de vérifier le contenu quotidiennement.

2.3.8 Communicateur civique : porte-voix des professeures et professeurs de l'Université Laval

Communicateur civique : Jacques Rivet (Information et communication).

Mandat du communicateur civique

Le communicateur civique a pour mandat de rendre compte des débats ayant lieu aux séances mensuelles du Conseil universitaire dans la page Web dont il a la responsabilité rédactionnelle sur le site Internet du SPUL. Il donne également, verbalement, des informations sur le déroulement de ces séances à chacune des assemblées du Conseil syndical.

Le communicateur civique a aussi pour rôle d'aider les professeures et professeurs à témoigner de leur vécu professionnel universitaire en rédigeant des textes qu'il diffuse dans ladite page Web. Au cours de la dernière année, il a donné des conseils personnels à quelques professeures et professeurs, membres du Conseil universitaire, sur les stratégies à adopter lors de leurs interventions durant les débats de cette instance.

Le communicateur civique a publié neuf pages sur sa page Web de juin 2013 à mai 2014 inclusivement (les numéros 29 à 37) et rédigé autant de comptes rendus des séances du Conseil

universitaire. Les témoignages des membres du corps professoral ont été variés. Ils ont mis en valeur le dynamisme et le sens de l'innovation de celles-ci et de ceux-ci dans une perspective très originale et très personnelle. Parmi les textes rédigés par le communicateur civique, ce dernier tient à souligner l'entrevue qu'il a menée avec le professeur Bruno Bourassa de la Faculté des sciences de l'éducation, entrevue parue dans la page Web Hiver 2014, numéro 34, sous une nouvelle rubrique intitulée « À l'horizon, tensions et tendances ». Il souligne aussi l'apport de la professeure Françoise Lucbert de la Faculté des lettres et des sciences historiques à cette rubrique par un texte de réflexion critique intitulé : « La prolifération des formulaires - Un danger d'instrumentaliser le travail et la personne », paru dans la page Web Printemps 2014, numéro 37. Le communicateur civique a assisté également à une Journée d'étude sur « Le numérique » organisée par la Faculté des lettres et des sciences humaines. Il a contribué à la rédaction de courts textes de la part des conférencières et conférenciers qui y ont fait des exposés et les a publiés dans la page Web Hiver 2014, numéro 36. Enfin, soulignons que le site Internet du SPUL garde en mémoire toutes les pages Web du communicateur civique. Après avoir accédé à la page principale du Communicateur civique en ligne, il suffit de cliquer sur l'onglet « Éditions précédentes » afin de pouvoir les consulter.

Le communicateur civique reçoit un accueil toujours courtois et même chaleureux de la part des professeures et professeurs lorsqu'il les contacte en cours d'année. Il apprécie grandement l'appui positif qu'il reçoit de ses collègues dans l'exercice de ses responsabilités. Il suggère que chaque déléguée et délégué au Conseil syndical (suppléante et suppléant compris) fasse une démarche d'information spéciale afin de mieux faire connaître le rôle qu'assume le communicateur civique auprès des membres de sa section syndicale respective. Particulièrement, le communicateur civique aimerait que chaque déléguée ou délégué lui fasse part de son accord pour aller « couvrir en direct » leurs activités d'enseignement, comme il l'a fait pour la professeure Juliana Juhàz (Pharmacie, laboratoire) *Été 2011, numéro 12* et le professeur Alain Barré (Relations industrielles, cours magistral à un grand groupe) *Hiver 2011, numéro 9*, et cela aux trois cycles d'études.

2.3.9 Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs

Le Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs était composé de :

Andrée Mercier (Littératures), présidente – Jusqu'au 21 mars 2014;

Steve Charette (Biochimie, microbiologie et bio-informatique);

Pénélope Daignault (Information et communication), coordonnatrice du programme de parrainage;

Vincent Joseph (Pédiatrie), président par intérim – À compter du 22 mars 2014;

Philippe Tremblay (Études sur l'enseignement et l'apprentissage) – À compter du 23 septembre 2013;

Yvan Leanza (École de psychologie), représentant du président du SPUL.

Le comité s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2013-2014. Outre ses réunions régulières, le comité a tenu trois rencontres pour l'accueil des nouvelles professeures et des nouveaux professeurs. Ces rencontres visent à fournir un certain nombre d'informations utiles aux nouvelles professeures et nouveaux professeurs et à répondre à leurs questions. Elles visent aussi à faire en sorte qu'ils se tournent vers le SPUL si des questions surgissent ou si un soutien est nécessaire. Cette année, le comité a proposé une nouvelle formule plus dynamique pour ces réunions, sous

forme d'une présentation (PowerPoint) incluant un questionnaire de type « vrai ou faux » portant sur des points de la convention collective du SPUL pertinents pour les conditions de travail en début de carrière. Ces rencontres se sont tenu les mardi 22 octobre, jeudi 24 octobre 2013 et le 20 février 2014. C'est plus d'une quarantaine de nouvelles professeures et nouveaux professeurs qui ont accepté l'invitation. Participent également à ces rencontres le président du SPUL, Yves Lacouture, la présidente du Comité d'application de la convention collective, Louise Brisson, et le président du Comité du SPUL sur la retraite, Louis Adam.

Mis sur pied en 2012, le programme de parrainage des nouvelles professeures et nouveaux professeurs a permis de procéder à 32 jumelages au 31 mai 2014. Toutefois, on note qu'avec cinq jumelages la cohorte 2013-2014 est moins importante que celle de 2012-2013 (27 jumelages). Cette baisse d'effectif semble être liée à la mise en place, cette année, d'un programme de mentorat offert par le vice-rectorat à la recherche et à la création. Le comité et, plus particulièrement Pénélope Daignault, coordonnatrice du programme, ont organisé un « 5 à 7 » qui a eu lieu le mercredi 5 juin 2013 où une trentaine de personnes ont participé, dont une vingtaine du programme de parrainage. Lors de cette activité, Hugues Simard et Olivier Loiseille, spécialiste en psychologie de l'organisation ont fait une présentation sur la gestion du temps, qui fut très appréciée.

Le Comité d'application de la convention collective a préparé une activité de présentation de la convention collective pour les nouvelles professeures et nouveaux professeurs, qui s'est tenue le mercredi 30 avril 2014. La participation a été excellente et les questions nombreuses.

Le comité a mis à jour régulièrement le « *Guide d'aide à l'intégration* » pour les professeures et professeurs nouvellement nommés. De plus, ce guide est maintenant disponible sur le site internet du SPUL en version française, anglaise et espagnole. Un autre guide, inspiré d'un document préparé par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) à l'intention des futures professeures et futurs professeurs, a été réalisé et mis en ligne sur le site Internet du SPUL.

Les membres du comité ont également produit un questionnaire qui a été transmis aux professeures et professeurs engagés depuis les cinq dernières années afin de mesurer leur taux de satisfaction et de voir comment se déroule leur intégration. Les résultats bruts du sondage ont été transmis aux membres du comité le lundi 26 mai 2014, et on note une assez forte participation avec 161 réponses complétées. Les résultats du sondage feront l'objet d'une analyse par le comité, et seront présentés sous la forme d'un *SPULTIN*. De plus, nous aurons l'occasion de comparer les résultats de ce sondage avec ceux du sondage équivalent qui avait été réalisé par le comité en 2009. Une analyse préliminaire indique une forte augmentation du taux de satisfaction concernant l'accueil que le SPUL réserve aux nouvelles professeures et aux nouveaux professeurs.

2.4 Les comités paritaires

2.4.1 Comité paritaire des relations du travail

Les représentants du SPUL à ce comité étaient :

Louise Brisson (Biochimie, microbiologie et bio-informatique);

Alban Baudou (Littératures).

Les membres de ce comité se réunissent chaque mois, sauf en juillet, afin de trouver des solutions aux différents griefs avant que ceux-ci ne soient, en l'absence d'entente, retirés ou soumis à

l'arbitrage. Les membres sont également disponibles pour discuter et résoudre, avec les représentants patronaux, différents problèmes avant que l'arbitrage ne devienne inévitable.

2.4.2 Comité paritaire sur le rattachement double

Les représentants du SPUL au Comité paritaire sur le rattachement double étaient :

Michèle Auger (Chimie);

Gilles Joncas (Physique, génie physique et optique);

Le comité a été créé pour la durée de la convention collective 2008-2012. Le mandat de ses membres a été reconduit pour la durée de la nouvelle convention collective 2012-2016. Il a pour mandat d'assurer le suivi de la mise en application du chapitre 2.4 Rattachement double; de proposer aux parties, le cas échéant, les aménagements requis à la convention; de s'entendre, le cas échéant, sur les ajustements rendus nécessaires à l'application des chapitres 4.1 et 4.2; d'examiner la situation des professeures et professeurs en rattachement double et de proposer aux parties des moyens pour résoudre les problèmes identifiés; de faire rapport aux parties au moins une fois par année, à la date d'anniversaire de la signature de la convention collective. Le nombre de professeurs en rattachement double étant très restreint, le comité ne s'est pas réuni au cours de la dernière année.

2.5 Les comités spéciaux

2.5.1 Comité de gestion des assurances collectives

Les représentants du SPUL au Comité de gestion des assurances collectives étaient :

Marc Desgagné (Faculté de pharmacie), président;

Claude Bazin (Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux);

Ghislain Léveillé (École d'actuariat).

De façon statutaire, le comité compte cinq membres, dont trois nommés par le SPUL et deux nommés par l'Employeur. Le suivi budgétaire des assurances collectives, le bon fonctionnement du Bureau des assurances collectives et les demandes particulières des adhérentes et adhérents ont retenu l'attention du comité. Outre la gestion courante des assurances collectives, le comité a étudié les moyens à mettre en œuvre pour réduire la hausse des coûts des régimes d'assurances. Le comité a porté une attention particulière au problème de l'accroissement rapide du coût des médicaments. Depuis que le nouveau système informatique de l'Université Laval a été mis en place, le SPUL n'a toujours pas reçu une partie des informations nécessaires à une saine gestion des sommes versées pour financer les programmes d'assurance collective. Les membres du comité se sont penchés sur les problèmes rencontrés durant la dernière année et nos représentants ont multiplié les interventions pour obtenir les informations manquantes quant aux versements des sommes dues par l'Employeur pour le financement des programmes. Les problèmes ne sont toujours pas réglés à ce jour et le SPUL entend continuer à exiger de l'Employeur toutes les informations pour que le Comité puisse remplir ses obligations. Les membres du comité se sont penchés également sur la révision et mise à jour des couvertures d'assurance-santé.

2.5.2 Comité de révision de la charge de travail

Les membres du Comité de révision de la charge de travail sont nommés chaque année conjointement par le SPUL et l'Employeur. En 2013-2014, le comité était composé des personnes suivantes :

Membres réguliers :

Andrée Mercier (Littératures) - SPUL;

Alain Laberge (Sciences historiques) - SPUL;

Michel Lefrançois (Sciences animales) - UL.

Membres substitués :

John G. Kingma (Médecine) - SPUL;

Mario Marchand (Informatique et génie logiciel) - UL;

Michel De Waele (Histoire) - UL.

Cette année, trois dossiers de contestation de la charge de travail ont été évalués par le comité.

2.6 Les comités ad hoc

2.6.1 Comité-conseil du communicateur civique

Le Comité-conseil du communicateur civique était formé des membres suivants :

Jacques Rivet (Information et communication), communicateur civique;

Mario Carrier (École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional);

Josée Fortin (Sols et génie agroalimentaire);

Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage);

Thérèse Laferrière (Études sur l'enseignement et l'apprentissage);

Françoise Lucbert (Sciences historiques);

Jocelyne Moisan (Faculté de pharmacie);

Sylvie Montreuil (Relations industrielles);

François Nault (Faculté de théologie et de sc. religieuses);

Diane Parent (Sciences animales)

Yves Lacouture (École de psychologie), président du SPUL.

Le Comité-conseil du communicateur civique a été créé en août 2011 et a pour mandat de discuter avec Jacques Rivet, communicateur civique, de ses chroniques et de donner des suggestions de sujets à aborder. Au cours de l'année 2013-2014 le CCCC a tenu deux réunions, soit le 23 novembre 2013 et le 30 mai 2014. Ces rencontres ont été l'occasion pour discuter et commenter les chroniques en ligne et pour proposer des idées nouvelles.

2.7 Les communications relevant du Comité exécutif

Le Comité exécutif a informé régulièrement les professeures et professeurs des activités de leur Syndicat, tant en ce qui a trait à la gestion des affaires courantes qu'aux dossiers spéciaux.

2.7.1 Le SPULTIN

Comme mentionné précédemment, deux numéros du *SPULTIN* ont été publiés au courant de l'année 2013-2014 (voir page 1). Ces *SPULTINs*, disponibles sur le site Internet du SPUL, ont été envoyés en format papier à tous les membres. Notons que le *SPULTIN* est produit sur du papier recyclé.

2.7.2 Le site Internet

Notre site Internet constitue une voie de diffusion rapide des informations de dernière minute en plus de donner accès aux informations utiles à la vie syndicale. Il permet, entre autres, de consulter les guides thématiques, les *SPULTINs*, les SPUL-liens, la convention collective et les procès-verbaux du Conseil syndical et de l'Assemblée générale.

2.7.3 Le site Intranet

Cette zone sécurisée est maintenant utilisée de manière routinière par les membres du Conseil et par les membres de certains comités du SPUL.

2.7.4 Nouveau logiciel de sondage

Durant la dernière année, le SPUL a fait installer sur son serveur un logiciel permettant de réaliser des sondages et de procéder aux élections dans les sections syndicales. Ce logiciel, installé dans une zone internet sécurisée, s'inscrit dans la poursuite du virage amorcé pour moderniser les communications du SPUL.

2.7.5 Rencontres avec les professeures et professeurs

Chaque année, le Comité exécutif du SPUL invite les professeures et professeurs à participer à des rencontres pour souligner les grandes étapes de la carrière universitaire.

◆ Dîner des nouvelles professeures et nouveaux professeurs

Cette année, en collaboration avec le Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs, le Comité exécutif a reçu à dîner les nouvelles professeures et nouveaux professeurs le mardi 22 et le jeudi 24 octobre 2013, ainsi que le jeudi 20 février 2014. Ces rencontres ont permis de souligner l'arrivée des nouveaux membres du corps professoral et de discuter de questions relatives à leur intégration à l'Université Laval.

◆ Dîner des retraitées et retraités

Les professeures et professeurs ayant pris leur retraite entre le 1^{er} septembre 2011 et le 31 août 2012 ont été conviés à un dîner le mercredi 11 décembre 2013, en compagnie des membres du Comité exécutif, afin de souligner leur départ.

◆ Dîner des agrégées et agrégés

Les professeures et professeurs nouvellement agrégés ont été invités à participer à un dîner, tenu le mercredi 28 mai 2014, pour célébrer cette étape importante de leur carrière.

◆ Dîner des titulaires

Un dîner auquel participaient les membres du Comité exécutif a eu lieu le mercredi 5 juin 2013, afin de féliciter les professeures et professeurs ayant obtenu leur titularisation au cours de l'année.

◆ Dîner des présidentes et présidents des comités du SPUL

Un dîner a eu lieu le mercredi 18 septembre 2013 avec les présidentes et présidents des comités du SPUL. Lors de cette rencontre, plusieurs points ont été discutés, dont les politiques du SPUL, le fonctionnement des comités ainsi que les priorités pour l'année de chacun des comités.

◆ Dîner des professeures et professeurs membres du Conseil universitaire

Un dîner avec les professeures et professeurs membres du Conseil universitaire (CU) a eu lieu le mercredi 16 octobre 2013. Le Comité exécutif a rencontré les professeures et professeurs membres du CU dans le but de discuter des critères d'agrégation et de titularisation de même que de l'impact des organismes d'accréditation externe sur nos programmes. À la demande des professeures et professeurs membres du CU un forum électronique, géré par le SPUL, a été créé, afin qu'ils puissent échanger entre eux à propos des sujets en discussion au CU.

2.8 Les relations du SPUL sur le campus

2.8.1 L'Employeur et ses représentants

Les relations entre le SPUL et l'Employeur ont été maintenues grâce à des rencontres entre les membres des divers comités paritaires (relations du travail, régime de retraite, santé psychologique et gestion des assurances collectives). Ces échanges ont permis de résoudre certains problèmes sans avoir recours aux mécanismes plus formels de règlement juridique des différends. Le président du SPUL, Yves Lacouture, et le vice-recteur aux ressources humaines, Michel Beauchamp, se sont également rencontrés à plusieurs occasions, de manière informelle, afin de discuter de différents points en lien avec l'application de la convention collective. Par ailleurs, le président du SPUL a rencontré périodiquement le vice-recteur adjoint aux ressources humaines, Guy Allard, VRARH, afin de faire un suivi concernant l'application de la convention collective. Finalement, le président du SPUL a rencontré à quelques occasions le recteur et le vice-recteur exécutif, Éric Bauce, afin de discuter des grandes orientations de l'Université Laval.

2.8.2 Les autres syndicats et associations du campus

Des rencontres avec les dirigeantes et dirigeants des autres syndicats, de même que quelques rencontres intersyndicales ont eu lieu au cours de l'année 2013-2014. Ces rencontres ont rendu possibles des échanges fructueux sur la vie de notre institution et elles ont permis de poser, à l'occasion, des actions d'intérêt commun. C'est ainsi que l'ensemble des syndicats représentés à l'Intersyndicale a signé une lettre commune adressée au Comité exécutif de la CADEUL, afin de dénoncer la procédure de transfert de la concession des services alimentaires du Pavillon Alphonse-Desjardins du concessionnaire *La Liberté* vers la CADEUL. Les signataires de la lettre dénonçaient, en particulier, qu'une soixantaine d'employées et employés de *La Liberté*, certains en

poste depuis plus de 20 ans, perdraient leur emploi. Bien que la concession de service se soit fait légalement, les signataires de la lettre dénonçaient la faible préoccupation de la CADEUL, pourtant une association étudiante, pour les anciens employés. Comme suite à cette lettre, la CADEUL a publié une mise au point sur son site internet et dans *Impact Campus*. Le Conseil syndical du SPUL a, de plus, mandaté une délégation du Comité exécutif afin qu'elle rencontre le Comité exécutif de la CADEUL. Ce dossier sera discuté de nouveau à l'occasion de la prochaine rencontre de l'Intersyndicale prévue à l'automne 2014.

2.9 Situation financière du SPUL au 31 mai 2014

Le SPUL gère différents fonds, lesquels sont constitués essentiellement des cotisations de ses membres et des intérêts reçus sur ses placements.

2.9.1 Fonds de fonctionnement

L'excellente situation financière du SPUL s'est maintenue au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mai 2014. L'état des résultats 2013-2014 montre un excédent des produits sur les charges de 810 676,72 \$ (produits de 2 072 208,18 \$ et charges de 1 261 531,46 \$). L'excédent est légèrement plus élevé que prévu au budget 2013-2014 en raison de produits plus élevés à la rubrique cotisations (+ 41 901 \$), de revenus d'intérêt supérieurs (+ 8 794 \$), de charges moins élevées dans les dépenses de secrétariat (principalement au poste du loyer (-12 614 \$), celui du site internet (-10 000 \$) et du personnel de secrétariat (- 15 398 \$)). En revanche, les dépenses de fonctionnement interne ont été supérieures de 55 759 \$ aux prévisions. Les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil syndical en juin 2014 pour l'année 2014-2015 prévoient des charges sensiblement semblables à celles de la dernière année. L'année financière 2014-2015 devrait donc se terminer avec un excédent légèrement plus élevé que celui observé lors de la dernière année en raison de l'augmentation des produits conséquent à l'augmentation de la masse salariale. Selon ses habitudes, le Comité exécutif du SPUL continuera à gérer prudemment les cotisations versées par les membres du Syndicat.

2.9.2 Fonds de réserve

Pendant la dernière année financière, le Fonds de réserve s'est accru de 1 179 797 \$ pour atteindre 11 688 140 \$, une augmentation de 11,2 %. Cet accroissement du Fonds de réserve est constitué d'intérêts gagnés (379 797 \$) et de transferts provenant du Fonds de fonctionnement (800 000 \$). Au 31 mai 2014, le montant du Fonds de réserve représentait 8,60 % de la masse salariale. L'article 52 des Statuts du SPUL (modifié en novembre 2008) stipule que le niveau du Fonds de réserve doit représenter 10 % de la masse salariale. Nous devons donc continuer dans la même voie afin d'atteindre notre objectif au cours des prochaines années. Depuis l'année financière 2008-2009, le Fonds de réserve s'est accru de 91,6 % passant de 6 100 936 \$ à la valeur actuelle.

La valeur du Fonds de réserve présentée aux états financiers est établie selon une comptabilité de caisse, car nos états financiers sont présentés de cette façon (en comptabilité de caisse, les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont encaissés). Par contre, en comptabilité d'exercice les intérêts sont comptabilisés dès qu'ils sont gagnés, ainsi selon cette procédure le Fonds de réserve vaut actuellement 12 128 051 \$ (8,38 % de la masse salariale), car les intérêts de certains placements avaient été gagnés, mais pas encore été encaissés.

2.9.3 Fonds des assurances collectives

Le Fonds des assurances collectives est un fonds distinct des Fonds de fonctionnement et de réserve et il sert exclusivement à l'administration des assurances collectives. Les contributions de l'Employeur (1,7 % du salaire) et des adhérentes et adhérents sont versées dans ce fonds et servent essentiellement à payer les primes d'assurance santé et d'assurance vie. Notez qu'en raison des difficultés rencontrées avec le nouveau système informatique de gestion des ressources humaines mis en place en janvier 2012, il n'est pas possible de produire un rapport détaillé de l'état financier de ce Fonds depuis l'année 2011-2012. Certaines améliorations dans la transmission des informations provenant de l'Employeur permettent de croire que nous serons en mesure de produire ces rapports financiers dans les prochains mois.

2.10 Les relations du SPUL hors campus

Tout au long de l'année 2013-2014, le SPUL a maintenu des contacts réguliers avec d'autres syndicats de professeures et professeurs d'université, afin de demeurer informé des dossiers actifs et des négociations en cours. Profitant des contacts établis par le truchement de l'ACPPU, les représentants du SPUL ont établi de nouveaux liens avec des syndicats de professeures et de professeurs d'université.

2.11 Membres associés

Au cours de la dernière année, 20 professeures ou professeurs à la retraite ont demandé de devenir « membre associé » du SPUL. Rappelons qu'en vertu des Statuts du SPUL, « [...] les membres associés ne bénéficient d'aucun des droits réservés aux membres hormis l'accès à l'information à laquelle les membres réguliers ont droit. »

3. Le personnel du SPUL

Une grande partie de l'efficacité de gestion du SPUL est attribuable à l'excellence de son personnel. Comme pour les années passées, le SPUL a pu compter en 2013-2014 sur le travail remarquable de ses deux adjointes administratives, Lucie Blouin et Lucie Hudon. Le bon fonctionnement du SPUL a aussi été rendu possible grâce à l'excellent travail de son archiviste documentaliste, Fabienne Migneault, de Lily De Roy, technicienne en comptabilité, et de ses consultants en informatique Jean-François Asselin et Simon Georges. Merci à tout notre personnel.

4. Les perspectives pour l'année 2014-2015

4.1 Problèmes de gestion des assurances collectives

De nouveau cette année, le SPUL accordera une attention toute particulière aux problèmes de gestion des assurances collective. Rappelons, de nouveau, que le SPUL est le preneur des assurances collectives de ses membres. Depuis 2002, c'est le syndicat qui négocie les contrats d'assurance collective de ses membres. La gestion des assurances est confiée à un comité paritaire, le Comité de gestion des assurances collectives (CGAC). Le SPUL, pour remplir ses obligations de preneur, de même que le CGAC pour gérer adéquatement les assurances collectives doivent obtenir de l'information juste et complète sur les adhérentes et adhérents aux assurances collectives.

Malheureusement, depuis la mise en place par l'Employeur du nouveau système de gestion des ressources humaines en janvier 2012, le SPUL et le CGAC n'ont plus accès à toute l'information requise pour remplir leur mandat. Cette situation problématique a été maintes fois dénoncée auprès de l'Employeur, notamment par voie de grief. Le SPUL espère enfin pouvoir obtenir le règlement de cette situation au cours de l'année qui vient.

4.2 Pérennité du régime de retraite du RRPPUL

La question des régimes de retraite a été au premier plan de l'Actualité des derniers mois. D'importants déficits actuariels constatés dans les caisses de retraite des employées et employés des secteurs municipal et universitaire avaient amené le précédent gouvernement à tenir un Forum sur l'avenir des régimes de retraite dans les municipalités et les universités. Le SPUL a été directement impliqué dans ce forum. Il faut rappeler que le Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval a deux promoteurs le SPUL et l'Employeur. Sa gestion est paritaire et toute modification au Règlement du Régime requiert l'accord des parties. Il faut aussi rappeler que le SPUL a été un précurseur en s'attaquant dès 2010 à la question du déficit du RRPPUL.

C'est ainsi que depuis 2010 les participantes et participants actifs du RRPPUL contribuent à hauteur de 12 % de leur salaire au financement du Régime, c'est-à-dire 9 % pour le service courant et 3 % pour combler les déficits passés. Cette contribution additionnelle a été consentie par les membres du SPUL, qui ont accepté de manière responsable de sursoir à des augmentations de salaire négociées qui étaient prévues pour 2010 et 2011.

Contrairement à ce qui était attendu, une nouvelle évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 a montré que, loin d'être en voie d'être résorbé, le déficit de capitalisation du RRPPUL s'est considérablement accru pour atteindre 272 M \$. Ce nouveau déficit s'explique par une conjoncture particulière qui a conduit les actuaires du Régime, en réponse à des directives de l'Institut des actuaires du Canada et de la Régie des rentes du Québec à revoir les hypothèses sous-jacentes aux calculs actuariels. Il s'agit notamment de la prise en compte de nouvelles tables de mortalité-longévité applicables aux professeures et professeurs et de la réduction du rendement attendu de la caisse du Régime. Ces nouvelles hypothèses couplées à la grande « maturité » du Régime (la valeur de la caisse de retraite est onze fois la masse salariale des participantes et participants actifs) et à l'accroissement de l'âge moyen d'entrée en fonction des professeures et professeurs à l'Université Laval expliqueraient le déficit.

Malgré l'action hâtive et responsable des membres du SPUL, la situation du Régime de retraite demeure des plus préoccupantes et constituera un des dossiers majeurs au cours de la prochaine année.

4.3 Projet de la Maison des professeures et professeurs

Amorcée au cours de la dernière année, l'étude de ce projet demeurera l'une des priorités au cours de la prochaine année.

4.4 Coupes dans les budgets des universités

Après deux années de vaches maigres durant lesquelles la subvention gouvernementale avait été coupée, le secteur universitaire espérait, enfin, voir au cours de la prochaine année un réinvestissement rendu plus que nécessaire. Malheureusement, l'annonce par le gouvernement Couillard de coupes sans précédent dans les budgets des universités fait craindre le pire. La situation budgétaire de l'Université Laval constituera certainement l'un des principaux enjeux et l'une des principales préoccupations du SPUL au cours de la prochaine année.

Le président,

Yves Lacouture

En collaboration avec les membres du Comité exécutif, Marcel R. Boulay, trésorier, Margot Kaszap, secrétaire, John G. Kingma, vice-président et Yvan Leanza, vice-président.

Le 10 octobre 2014

Annexe A : Membres ayant assumé des responsabilités au SPUL en 2013-2014

Annexe B : Arrivées et départs des membres du SPUL – Nombre agrégation et titularisation

Membres ayant assumé des responsabilités au SPUL en 2013-2014

ABI-ZEID, Irène Opérations et systèmes de décision	ADAM, Louis École d'actuariat	ASSOGBA, Henri Information et communication	AUBIN-HORTH, Nadia Biologie
AUGER, Michèle Chimie	AZZARIA, Georges Faculté de droit	BACHELARD, Hélène Médecine	BAGGAG, Abdelkader Génie civil et génie des eaux
BAILLARGEON, Richard École des arts visuels	BARIL-GINGRAS, Geneviève Relations industrielles	BAUDOU, Alban Littératures	BAZIN, Claude Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux
BEAUBRUN, Ronald Informatique et génie logiciel	BEAUCHAMP, Chantal J. Phytologie	BEAULIEU, Berthier Sciences géomatiques	BERNARD, Marie-Claude Études sur l'enseignement et l'apprentissage
BIRON, Éric Faculté de pharmacie	BLANCHET, Pierre Sc. du bois et de la forêt	BODET, Marc-André Science politique	BONIN, Hélène École des arts visuels
BONNEAU, Guy Faculté de théologie et de sc. religieuses	BOSS, Gilbert Faculté de philosophie	BOUCHAMMA, Yamina Fondements et pratiques en éducation	BOULAY, Marcel R. Kinésiologie
BOURASSA, Bruno Fondements et pratiques en éducation	BRASSARD, Renée École de service social	BRISSON, Louise Biochimie, microbiologie et bio-informatique	BROUSSEAU, Carl École de comptabilité
CAILLIER, Michel Sols et génie agroalimentaire	CARREAU, Madeleine Pédiatrie	CARRIER, Mario École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional	CHAHINE, Mohamed Médecine
CHAÏNÉ, Francine École des arts visuels	CHANDAD, Fatiha Faculté de médecine dentaire	CHARBONNEAU, Edith Sciences animales	CHARRETTE, Steve Biochimie, microbiologie et bio-informatique
CLAIN, Olivier Sociologie	COMEAU, Yvan École de service social	COUILLARD, Charles Sc. des aliments et nutrition	COULOMBE, Daniel École de comptabilité
DAIGNAULT, Pénélope Information et communication	DALLAIRE, Bernadette École de service social	DE HALLEUX, Damien Sols et génie agroalimentaire	DEMERS, Claude École d'architecture
DÉRY, Steve Géographie	DESBIENS, Caroline Géographie	DESCHÈNES, Claire Génie mécanique	DESGAGNÉ, Marc Faculté de pharmacie
DESÎLETS, Christian Information et communication	DESLAURIERS-VARIN, Nadine École de service social	DESMARAIS, Chantal Réadaptation	DOSTALER, Daniel Phytologie
DROLET, Benoît Faculté de pharmacie	DUBÉ, Philippe Sciences historiques	DUCHARME, Michel Faculté de musique	DUCHESNE, Carl Génie chimique
DUCHESNE, Érick Science politique	DUCHESNE, Simon Radiologie	DUMAS, Martin Relations industrielles	ÉLOWE, Sabine Pédiatrie
FLEURY, Pascale Littératures	FORTIN, Claudette Professeure retraitée École de psychologie	FORTIN, Josée Sols et génie agroalimentaire	FRENETTE, Jérôme Réadaptation
FRENETTE, Michel Biochimie, microbiologie et bio-informatique	FYSON, Donald W. Sciences historiques	GAGNÉ, Gilles Sociologie	GAUTIER, Antoine Opérations et systèmes de décision
GÉNEST, Jérôme Génie électrique et génie informatique	GIASSON, Luc Faculté de médecine dentaire	GILBERT, Caroline Microbiologie-Infectiologie et Immunologie	GOULET, Claude Éducation physique
GREENER, Jesse Chimie	GRENIER, Jean-Noël Relations industrielles	GUÉRIN, Sylvain O.R.L.O.	GUMIÈRE, Silvio Jose Sols et génie agroalimentaire
HANIN, Frédéric Relations industrielles	HASKELL, Nancy Marketing	HÉBERT, Martin Anthropologie	HURLEY, Robert Faculté de théologie et de sc. religieuses
ILIUTA, Maria-Cornelia Génie chimique	JEANRIE, Chantale Fondements et pratiques en éducation	JOANISSE, Denis R. Kinésiologie	JONCAS, Gilles Physique, génie physique et optique
JOSEPH, Vincent Pédiatrie	KABLAN, Serge Management	KASZAP, Margot Études sur l'enseignement et l'apprentissage	KÉGLE, Christiane Littératures
KINGMA, John G. Médecine	LABERGE, Alain Sciences historiques	LACHANCE, Marie-J. Économie agroalimentaire et sc. de la consommation	LABRIE, Steve Sc. des aliments et nutrition
LACOUTURE, Yves École de psychologie	LAFERRIÈRE, Thérèse Études sur l'enseignement et l'apprentissage	LAMPRON, Louis-Philippe Faculté de droit	LARIVIÈRE, Dominic Chimie

LATZKO-TOTH, Guillaume Information et communication	LEANZA, Yvan Raffaele École de psychologie	LEE-GOSSELIN, Hélène Management	LEROUX, Gilles Phytologie
LÉTOURNEAU, Lyne Sciences animales	LÉVEILLÉ, Ghislain École d'actuariat	LÉVESQUE, Georges Psychiatrie et Neurosciences	Lucbert, Françoise Sciences historiques
MAPS, Frédéric Biologie	MARSAN, Josianne Systèmes d'information organisationnels	Mathieu, Louise Faculté de musique	Mekki-Berrada, Abdelwahed Anthropologie
MERCIER, Andrée Littératures	MOINEAU, Sylvain Biochimie, microbiologie et bio-informatique	MOISAN, Jocelyne Faculté de pharmacie	Montreuil, Sylvie Relations industrielles
MORIN, Charles M. École de psychologie	NADEAU, Luc Éducation physique	NAULT, François Faculté de théologie et de sc. religieuses	NAYLOR, David École des arts visuels
NIQUETTE, Manon Information et communication	OUELLET, Denise Sc. des aliments et nutrition	Pâquet, Martin Sciences historiques	PARENT, Diane Sciences animales
PARIZEAU, Marc Génie électrique et génie informatique	PELLEGRINI, Luca Biologie moléculaire, biochimie médicale et pathologie	Pelletier, Geneviève Génie civil et génie des eaux	PÉPIN, Steeve Sols et génie agroalimentaire
PICHÉ, Denise École d'architecture	PIRON, Florence Information et communication	Poirier, Donald Médecine moléculaire	POIRIER, Paul-Hubert Faculté de théologie et de sc. religieuses
POULIOT, Chantal Études sur l'enseignement et l'apprentissage	POWER, Gabriel Finance, assurance et immobilier	Provencher, Ysabel École de service social	RAINVILLE, Simon Physique, génie physique et optique
RAYMOND, Benoît Systèmes d'information organisationnels	RICHARD, Dave Microbiologie-Infectiologie et Immunologie	Richard, Marc J. Génie mécanique	RICHELIEU, André Marketing
RIGAUX-BRICMONT, Benny Marketing	RIVET, Jacques Information et communication	ROBERGE, Marc-André Faculté de musique	ROBERT, Claude Sciences animales
ROBITAILLE, Jean Économie agroalimentaire et sc. de la consommation	ROCHETTE, Patrick O.R.L.O.	RODRIGUEZ-PINZON, Manuel Jose École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional	ROUILLARD, Claude Psychiatrie et Neurosciences
ROY, Bernard Faculté des sc. infirmières	ROYER, Annie Économie agroalimentaire et sc. de la consommation	SÉGUIN, Carl Biologie moléculaire, biochimie médicale et pathologie	SIMARD, Chantale Faculté de pharmacie
SOLIZ, Jorge Pédiatrie	SOUIDEN, Nizar Marketing	TAMINI, Lota Dabio Économie agroalimentaire et sc. de la consommation	TEASDALE, Normand Kinésiologie
THÉRIAULT, Roger Professeur retraité Sols et génie agroalimentaire	TREMBLAY, Angelo Kinésiologie	TREMBLAY, Jacques J. Obstétrique, gynécologie et reproduction	TREMBLAY, Joëlle École des arts visuels
TREMBLAY, Philippe Études sur l'enseignement et l'apprentissage	TRUDEL, Louis Réadaptation	TURCOTTE, Pierre École de service social	TURGEON, Jean Faculté de droit
VAILLANCOURT, Josée Faculté de musique	VIAU, Alain A. Sciences géomatiques	VIGER, Robert Obstétrique, gynécologie et reproduction	VOISIN, Julien Réadaptation
VONARX, Nicolas Faculté des sc. infirmières	WAYGOOD, Edward Owen Douglas École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional	WATINE, Thierry Information et communication	WEST, Gale Ellen Économie agroalimentaire et sc. de la consommation

Arrivées et départs des membres du SPUL
Nombre agrégation et titularisation par Faculté

	Nombre d'engagements	Nombre de départs (exception décès)	Titularisation (Au 1 ^{er} juin 2013)	Agrégation (Au 1 ^{er} juin 2013)
Aménagement, architecture et arts visuels	2	2	1	3
Droit	2	3	1	2
Foresterie, géographie et géomatique	1	2	5	1
Lettres et sc. humaines	6	6	5	4
Médecine	10	4	6	3
Pharmacie	1	1	3	1
Philosophie	1	0	1	1
Sciences de l'administration	5	3	4	3
Sc. de l'agriculture et de l'alimentation	2	1	4	3
Sciences de l'éducation	4	2	6	3
Sciences et génie	10	3	6	8
Sciences infirmières	5	0	2	2
Sciences sociales	5	3	7	2
Théologie et sc. religieuses	0	2	0	0
TOTAL :	54	32	51	36